



REPUBLIQUE TUNISIENNE
Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique



DECISION

Portant sur la création du Comité pour la qualité

À l'Institut Sylvo-pastoral de Tabarka

Le Président de l'Université de Jendouba,

- Vu la loi n°2008-19 du 25 février 2008, relative à l'enseignement supérieur ensemble les textes qui l'ont modifiée et complétée et notamment la loi n°2017-38 du 02 mai 2017.
- Vu le décret n°2003-1662 du 04 août 2003, portant création de l'Université de Jendouba ;
- Vu le décret n° 2008-2716 du 4 août 2008, portant organisation des universités et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les règles de leur fonctionnement.
- Vu les articles 18, 19 et 22 et 41 du décret n° 2008-2716 du 4 août 2008, portant sur la composition et les missions du comité.

Décide

Article premier: Il est créé au sein de l'Institut Sylvo-pastoral de Tabarka un comité pour la qualité CQ-ISBB . Ce comité est une Instance pluridisciplinaire et opérationnelle de coordination de la démarche Qualité et Gestion des Risques, garant de la mise en œuvre organisationnelle de la Politique d'assurance Qualité de l'ISPT.

Article 2 : Le Comité CQ-ISPT se compose des membres suivants :

Mr	Selmi Houcine	Directeur des études, ISPT	Président
Mr	Majdi Hmaissi	Secrétaire général, ISPT	Rapporteur
Mr	Wahbi Jawadi	Enseignant, ISPT	Membre
Mme	Sahar Abidi	Enseignante, ISPT	Membre

Mr	Hedi Khaldi	Administrateur, ISPT	Membre
Mlle	Aya Hanchi	Etudiante, ISPT	Membre
Mr	Imen Khmiri	WKF	Représentants du monde socio- économique
Mr	Ahmed Soltani	CETIBA	

Article 3 Le Comité CQ-ISPT de sein de l'Institut Sylvo-pastoral de Tabarka s'engage de :

- Faire le suivi des programmes de formation et de recherche respectant les priorités nationales selon les spécificités de son établissement et les présenter au comité Qualité de l'Université de Jendouba CQUJ ;
- piloter la mise en œuvre de l'évaluation interne et l'élaboration des plans d'action de son établissement;
- piloter les objectifs et axes d'amélioration du programme qualité et gestion des risques de son établissement;
- développer et promouvoir la démarche qualité et planifier des projets d'amélioration de son établissement;
- communiquer et piloter la mise en œuvre des axes d'amélioration auprès son équipe ;
- se réunir avec le comité Qualité de l'Université de Jendouba CQUJ au moins une fois tous les deux mois, sur convocation du son président ;

Article 4 : Ce Comité CQ-ISPT est nommé pour une période de trois (3) ans qui peut être renouvelée ou modifiée en cas de nouvelles nominations des membres.

Jendouba, le 04 JAN 2021



Le Président de l'Université de Jendouba

Pr. Hichem Sebai

Handwritten signature in blue ink.